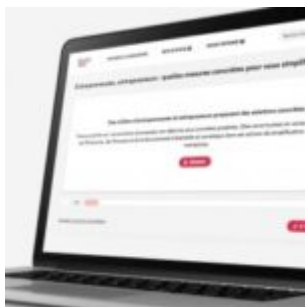


Chefs d'entreprise : à vos propositions pour simplifier la vie des entreprises !



© 2023 Les Echos Publishing

Une consultation publique sur la simplification des formalités des entreprises est ouverte par les pouvoirs publics depuis le 15 novembre dernier. Lancée dans le cadre des Rencontres de la simplification, elle durera jusqu'au 29 décembre 2023. D'ici à cette date, les chefs d'entreprise sont invités à formuler des propositions visant à faciliter, simplifier et améliorer la vie des entreprises, et ce sur tous les sujets qui les concernent (normes environnementales, européennes, économiques, sociales, relations avec les administrations, les banques, les assurances...), excepté la fiscalité. Ils peuvent également donner leur avis sur les propositions déjà émises.

En pratique : pour participer à cette consultation, rendez-vous sur le site simplification.make.org.

De leur côté, toutes les fédérations professionnelles sont également appelées à adresser leurs propositions de simplification aux deux rapporteurs de l'inspection générale des finances et du conseil général de l'économie. Des réunions publiques, animées par le ministre de l'Économie et des Finances et par des parlementaires, seront également organisées sur ce sujet.

Les résultats de ces consultations seront rendus public au

mois de janvier prochain. Selon le ministère de l'Économie et des Finances, parmi celles qui seront retenues, « un maximum de mesures de simplification seront adoptées au cours de l'année 2024 ». À suivre...

[Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, communiqué de presse du 16 novembre 2023](#)

© 2023 Les Echos Publishing